SAPEURS - POMPIERS
VENDÉE

Service départemental d'incendie et de secours de la Vendée

GROUPEMENT ADMINISTRATION ET FINANCES

Note de présentation brève et synthétique

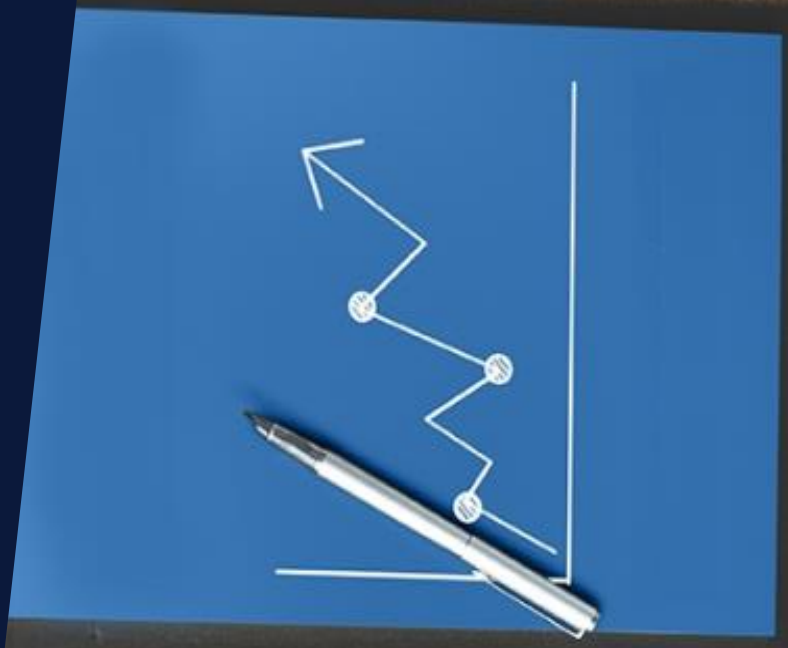

Conseil d' administration du 31 Mars 2024

Compte Financier Unique 2024

LE CADRE GÉNÉRAL

L'article L. 3313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Compte Financier Unique (CFU) pour assurer la bonne information des citoyens, et leur permettre d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation. Les données seront portées à la connaissance des administrés via le site internet du SDIS et ce, dans les conditions prévues par le décret n° 2016-834 du 23 juin 2016 qui ont pour objectif de répondre à cette obligation.

Le compte financier unique retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées sur l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le compte administratif comporte deux grandes sections bien distinctes :

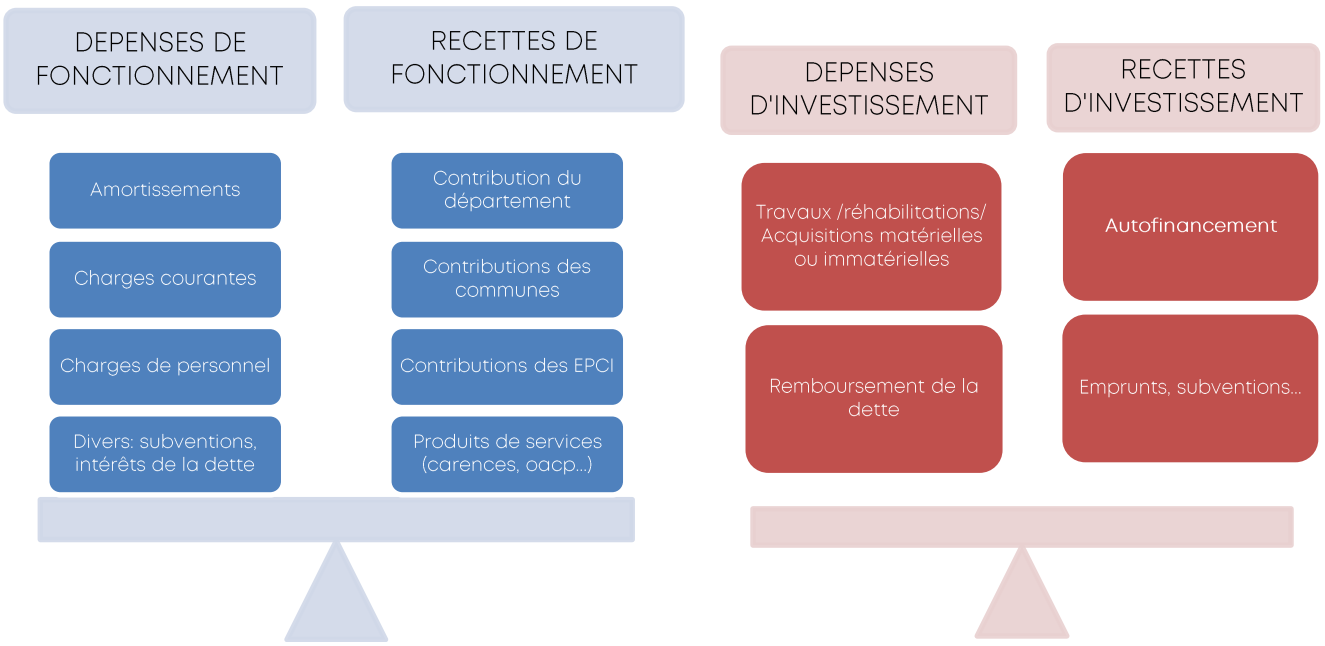

➲ La section de **fonctionnement** qui concerne la gestion courante de l'établissement.

➲ La section **d'investissement** qui permet de préparer l'avenir et intègre des projets structurants à moyen ou long terme, de nature à modifier le patrimoine de l'établissement.

Le compte financier unique fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice en sachant que les informations qui y figurent sont concordantes avec le compte de gestion, établi parallèlement par le Trésorier.

L'ANNÉE 2024 EN BREF

ASPECTS BUDGÉTAIRES

FONCTIONNEMENT

= 58 057 263€ **= 59 603 070€**

INVESTISSEMENT

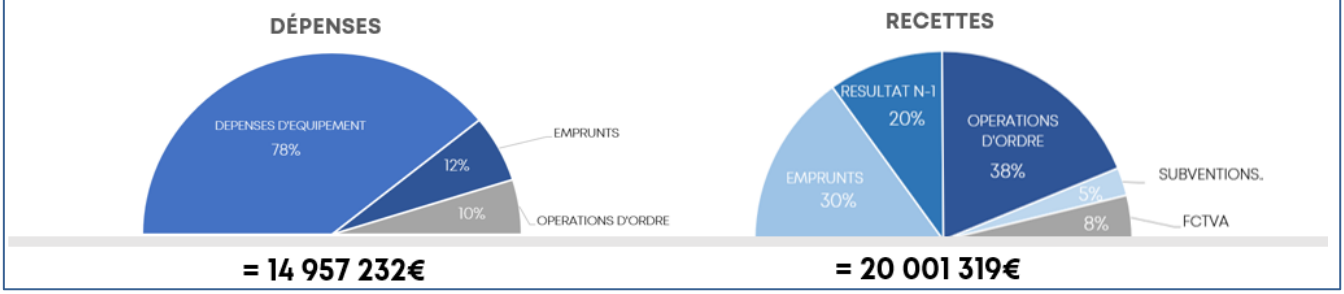

= 14 957 232€ **= 20 001 319€**

ASPECTS OPÉRATIONNELS

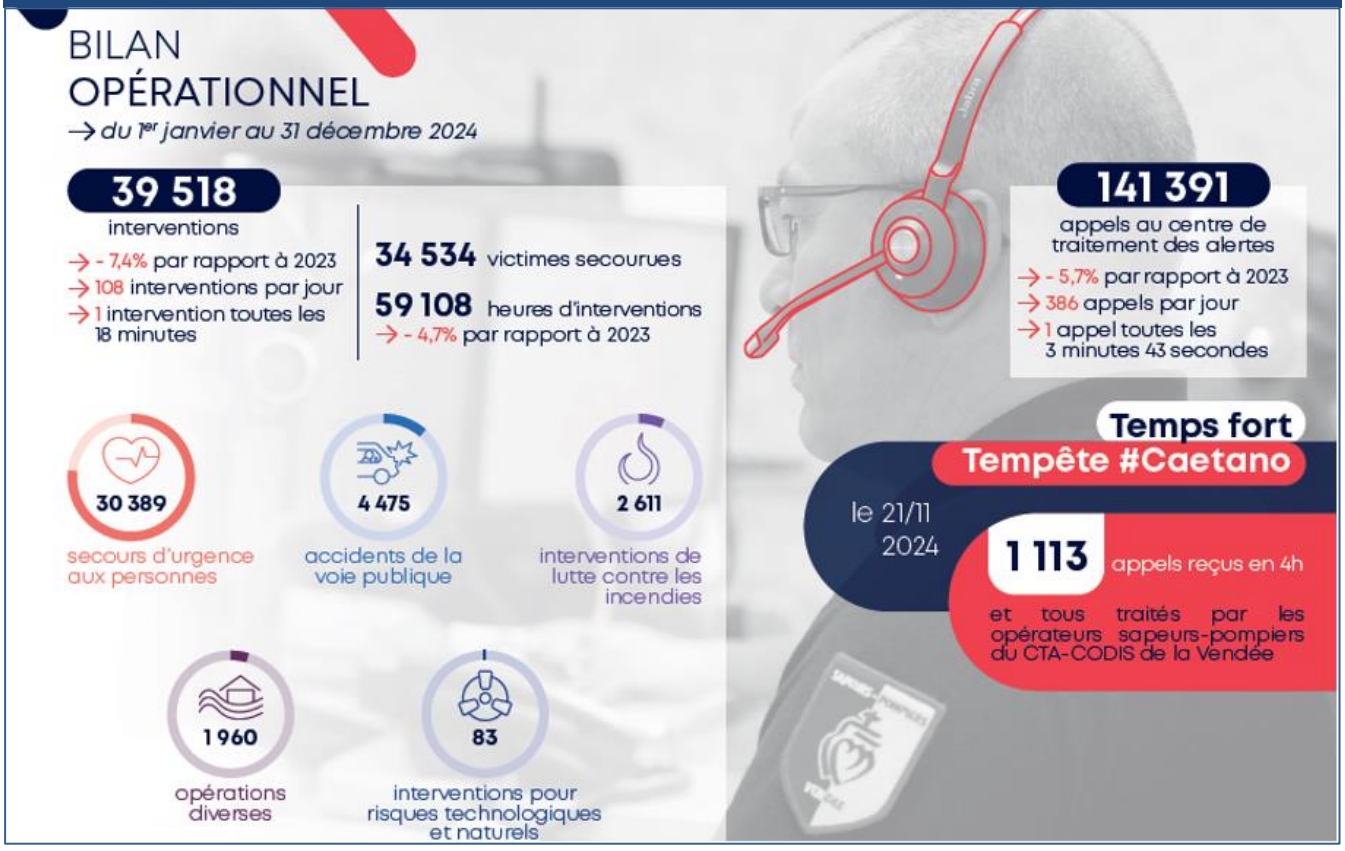

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement permet à notre établissement d'assurer le fonctionnement du quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des groupements.

Il est possible de distinguer deux catégories d'inscriptions budgétaires :

- Les dépenses et recettes réelles, qui font l'objet d'un encaissement ou d'un décaissement effectif.
- Les dépenses et recettes d'ordre qui sont des opérations comptables internes à notre établissement, n'entraînant pas de mouvement de trésorerie (par exemple les amortissements).

A. Les dépenses de fonctionnement

Sur le plan de l'exécution budgétaire, les dépenses se ventilent comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP + DM 2024	CFU 2024	Taux d'exécution
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	9 389 751,00	8 667 575,40	92%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	41 875 642,00	41 483 215,07	99%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	165 100,00	135 185,34	82%
66	CHARGES FINANCIERES	563 300,00	557 482,05	99%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 000,00	1 194,00	24%
68	PROVISIONS	17 766,00	17 766,00	100%
A. TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		52 016 559,00	50 862 417,86	98%
042	*OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS*	*7 510 448,00*	*7 194 845,26*	*96%*
B. TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		7 510 448,00	7 194 845,26	96%
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (A+B)		**59 527 007,00**	**58 057 263,12**	**97,5%**

L'exécution reflète la sincérité de la préparation budgétaire puisque le budget de fonctionnement, a été exécuté à hauteur de 97,5% pour les dépenses (93,7% en 2023)

De manière succincte, les principales dépenses réelles de fonctionnement (ligne A du précédent tableau) sont les suivantes :

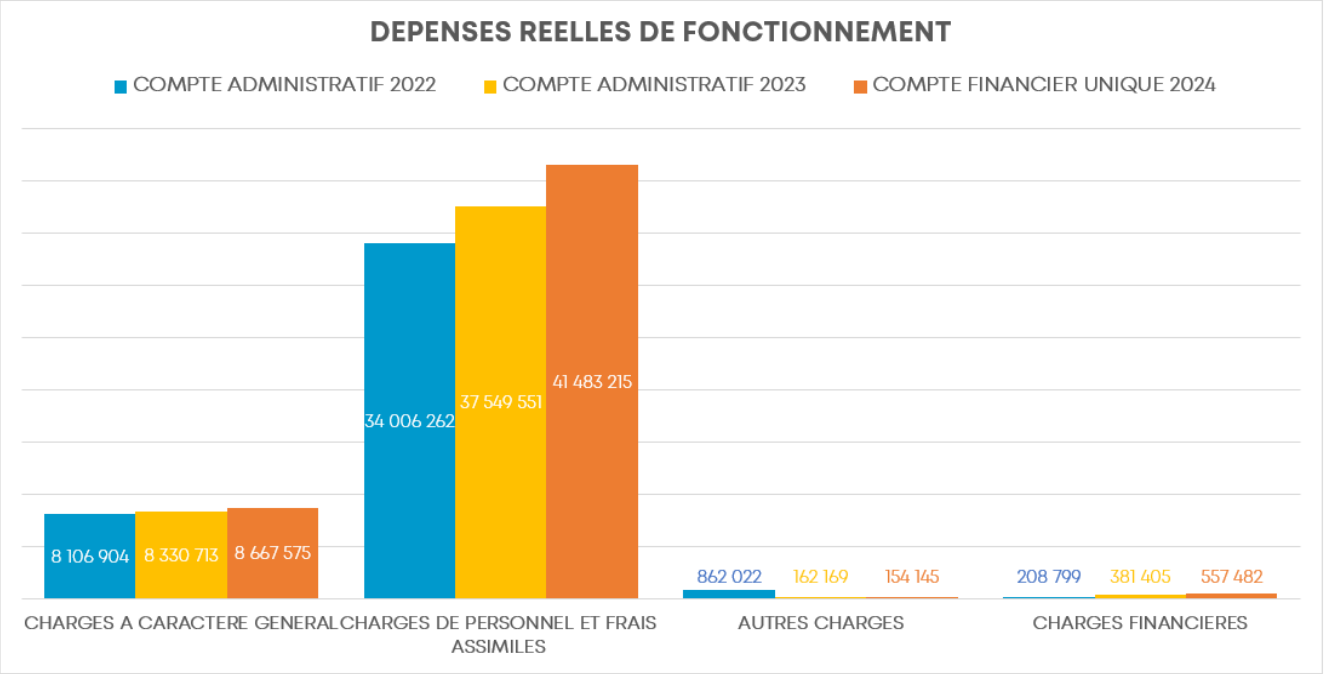

Les charges à caractère générale sont destinées à assurer le fonctionnement quotidien de la collectivité (carburants, télécommunications, assurances, entretien et réparations, fournitures, etc.). En 2024, les charges à caractère général ont progressé de +4 % par rapport à l'année 2023. Cette évolution reflète la hausse du coût des matières premières et une dynamique d'inflation. Ainsi, en 2024, les évolutions suivantes ont pu être constatées : frais d'électricité (+90K€), charges d'entretien (+453K€), les assurances (+36K€).

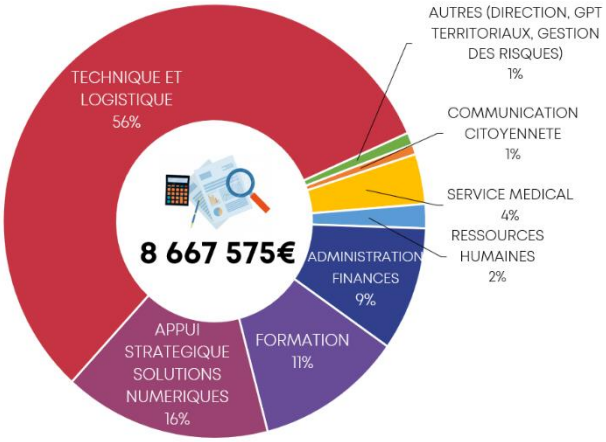

Les charges de personnel et frais assimilés représentent près de 81,5% des dépenses réelles de fonctionnement du SDIS de la Vendée. Ces charges ont augmenté de 10,5% par rapport à l'exercice précédent du fait de l'impact des décisions gouvernementales s'imposant à la collectivité, du plan de recrutement mis en œuvre et en conformité avec le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques. Le coût par habitant représente 50,42€. La moyenne nationale des SDIS oscille 64€ selon une étude réalisée en 2024 sur des données chiffrées de 2023.

Les autres charges diminuent en 2024 et sont constituées des provisions pour risques, des subventions versées, des indemnités élus et autres charges exceptionnelles. En 2022, ces charges étaient plus conséquentes du fait d'une régularisation liée à un protocole (192K€), et du fait que le SDIS a provisionné 572K€ pour les risques afférents aux litiges et contentieux. Les charges financières, quant à elles, accroissent cette année de 176K€ en raison de la hausse du coût de la dette existante à taux variable et de l'augmentation de l'encours de dette avec la réalisation d'un emprunt de 6 millions en 2024.

B. Les recettes de fonctionnement

Sur le plan de l'exécution budgétaire, les recettes se ventilent comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP + DM 2024	CFU 2024	Taux d'exécution
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	373 000,00	328 027,25	88%
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	1 132 732,00	1 199 949,74	106%
74	CONTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS	52 655 750,00	52 655 750,09	100%
	Dont FCTVA	*47 213,00*	*47 212,83*	
	Dont contingent départemental	*41 083 686,00*	*41 083 686,00*	
	Dont contingent communaux et intercommunaux	*11 524 851,00*	*11 524 851,26*	
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	407 772,00	521 850,02	128%
76	PRODUITS FINANCIERS	24 612,55	23 637,07	96%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 000,00	57 126,44	2856%
78	REPRISE AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
A. TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		54 595 866,55	54 786 340,61	100%
042	*OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS*	*1 208 020,00*	*1 093 608,49*	*91%*
B. TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		1 208 020,00	1 093 608,49	91%
C. TOTAL A+B		55 803 886,55	55 879 949,10	100,1%
RESULTAT ANTERIEUR POSITIF REPORTE (Excédent)		3 723 120,45	3 723 120,45	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		**59 527 007,00**	**59 603 069,55**	**100,1%**
Résultat cumulé à fin d'exercice *(total des recettes - total des dépenses)*			*1 545 806,43*	

En recettes, le budget de fonctionnement a été exécuté à hauteur de 100,1 % (100,4% en 2023)

Les contributions et participations représentent 96% des recettes réelles de fonctionnement. Elles correspondent principalement aux contributions versées par le département, les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) :

- Le Conseil Départemental a consenti un effort supplémentaire de l'ordre de 1,9M€ entre 2023 et 2024. Cette recette supplémentaire a permis de faire faire face en partie à la charge financière supplémentaire induite par l'activité opérationnelle, la mise en œuvre du plan de recrutement et les mesures exogènes subies par le SDIS.

- Les modalités de calcul et de répartition des contributions des communes et des EPCI sont fixées par le Conseil d'Administration. La loi n° 2002-276 du 27 février 2002, dite de démocratie de proximité, prévoit que le montant global des contributions des communes et des EPCI ne peut excéder le montant global de leurs propres contingents de l'exercice précédent augmenté de l'indice des prix à la consommation. En 2024, ces contributions ont évolué du niveau de l'inflation retenu soit +2,6%, représentant des recettes supplémentaires de 292 053€ entre 2023 et 2024.

C. Résultat de clôture

De manière synthétique, les résultats comptables de l'exercice 2024 se présentent ainsi :

FONCTIONNEMENT	Compte Financier Unique 2024
Recettes de l'exercice	55 879 949,10 €
Dépenses de l'exercice	58 057 263,12 €
Résultat de l'exercice =	*-2 177 314,02€*
Reprise excédent 2023 reporté	3 723 120,45 €
Résultat de clôture 2024	**1 545 806,43 €**

Le résultat de l'exercice est de – 2 177 314€, auquel l'excédent des années antérieures est repris, soit un solde de clôture de 1 545 806€. N'ayant pas de besoin de financement en section d'investissement, ce résultat de clôture sera entièrement reporté en section de fonctionnement pour le budget 2025.

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement prépare l'avenir et intègre les projets structurants à moyen ou long terme :

En dépenses : Il s'agit d'une part de toutes les charges faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité, notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux, soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création (constructions, réseaux…). C'est d'autre part le remboursement en capital des emprunts contractés.

En recettes : trois types de recettes coexistent : les recettes réelles type subventions et fonds de compensation de la TVA et les recettes d'ordre (amortissements).

A. Les dépenses d'investissement

Sur le plan de l'exécution budgétaire, les dépenses se ventilent comme suit :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		Reports + BP et DM 2024	CFU 2024	Taux d'exécution
CHAPITRE	**LIBELLE**			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 149 010,35	793 711,39	69%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	22 202 106,77	10 143 074,78	46%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	2 346 691,88	680 452,51	29%
204	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	100 000,00	100 000,00	100%
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT		**25 797 809,00**	**11 717 238,68**	**45%**
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 782 300,00	1 780 638,60	100%
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 600,00	0,00	0%
A TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		27 582 709,00	13 497 877,28	49%
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 208 020,00	1 093 608,49	91%
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	3 408 727,00	365 745,82	11%
B. TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		4 616 747,00	1 459 354,31	32%
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT (A+B)		**32 199 456,00**	**14 957 231,59**	**46%**

Au global, le budget d'investissement voté en 2024 était plus conséquent (+15% soit +4,2M€) que l'année précédente. Il est exécuté à hauteur de 46% (48% en 2023).

Les dépenses d'équipement représentent 78% des dépenses d'investissement. Les projets prennent de l'ampleur, et évoluent ainsi depuis 2020 :

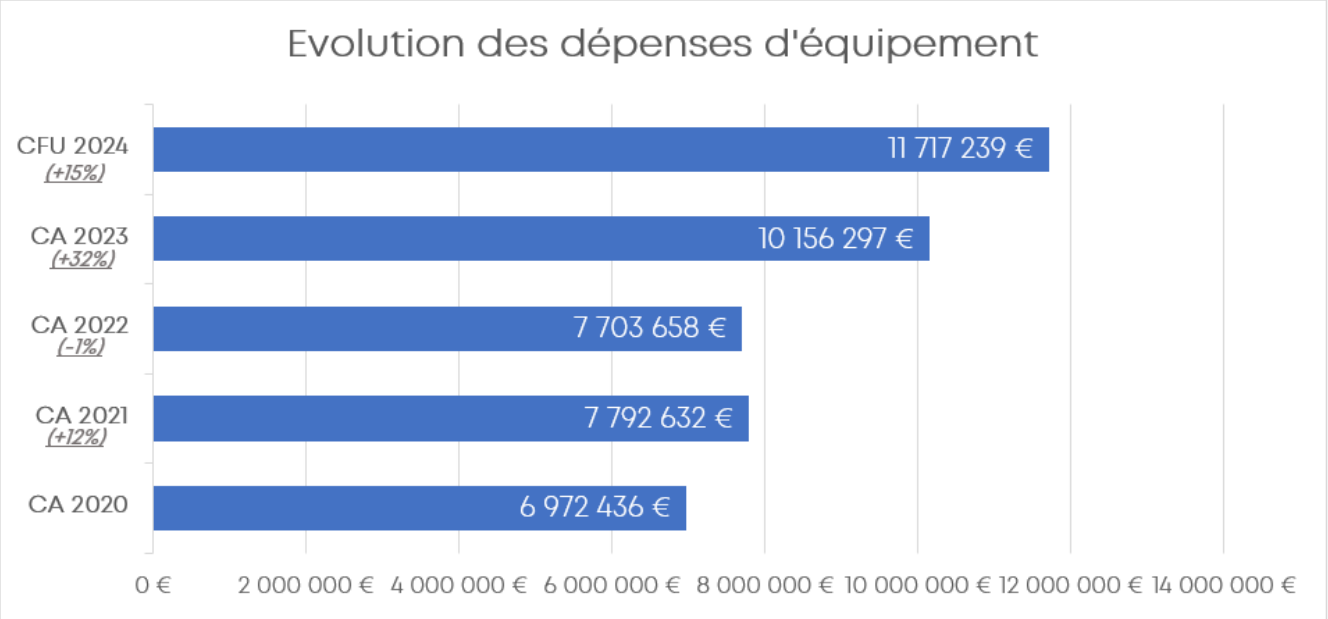

Les investissements progressent de l'ordre de 15% (soit +1,5M€) par rapport à l'année précédente. Cette évolution est en concordance avec les projets structurants à moyen ou long terme prévus et actés par le conseil d'administration.

Elles traduisent la poursuite de la mise en œuvre du plan pluriannuel d'investissement dont le principal objectif est d'adapter les niveaux d'équipements aux nécessités opérationnelles sur l'ensemble du territoire départemental.

➲ Les immobilisations corporelles (actifs physiques : travaux, acquisitions de matériels, EPI, etc.) représentent près de 87% des dépenses d'équipement du compte financier unique 2024 (soit 10,1M€ contre 8,5M€ en 2023) et se composent des éléments suivants :

	CA 2022	CA 2023	CFU 2024
Véhicules d'incendie	1 618 351 €	2 148 473 €	2 870 081 €
Véhicules non mobiles d'incendie et de secours	168 926 €	193 097 €	434 187 €
Véhicules de transport	419 334 €	547 882 €	1 277 857 €
Matériels et équipements atelier	77 160 €	130 340 €	112 457 €
Tenues d'habillement et EP	1 537 066 €	1 874 562 €	1 830 133 €
Autres matériels et équipements	240 861 €	242 372 €	195 780 €
Matériel médico-secouriste	110 960 €	679 272 €	687 582 €
Mobilier de bureau	121 528 €	146 014 €	117 270 €
Matériels et équipements d'appui à la formation	17 417 €	29 213 €	8 776 €
Matériels de transmission	585 924 €	195 922 €	686 619 €
Matériels informatiques	280 034 €	648 852 €	485 015 €
Travaux d'aménagement et d'installation	1 259 673 €	1 746 415 €	1 437 318 €
TOTAL IMMO. CORPORELLES	**6 437 234 €**	**8 582 415 €**	**10 143 075 €**
	-6%	*+33%*	*+18%*

Ce qu'il faut retenir :

- L'acquisition de nouveaux véhicules (camion-citerne grande capacité échelle pivotante, cellule émulseur, véhicule de secours et d'assistance aux victimes, véhicule tout usage, motopompes remorquables, etc.) et de tenues d'habillement pour 6,4M€ (soit +1,6M€ cette année) représentant ainsi 63% des achats.
- De plus, l'acquisition de 350 tablettes opérationnelles et l'évolution du système de gestion opérationnelle (modernisation radio, pare feu réseau, déploiement fibres et wifi dans les CIS) permettront d'améliorer la remontée et le partage des informations opérationnelles et d'entrer dans une ère de digitalisation qui permettra une certaine agilité et pertinence face à une sollicitation opérationnelle croissante et évolutive.

➲ Les travaux immobiliers en cours réalisés sur plusieurs exercices et non mise en service. Les coûts se répartissent comme suit pour 2024:

AIZENAY	48 330€
CHALLANS	12 737€
RENOUVELLEMENT INSTALLATION TELEPHONIE	9 436€
TOTAL REHABILITATIONS	70 503€

AVRILLE	7 077€
LES LANDES-GENUSSON	479 070€
ST PIERRE-DU-CHEMIN	71 208€
ST LAURENT-SUR-SEVRE	52 594€
TOTAL CONSTRUCTIONS	609 949€

➲ Les immobilisations incorporelles ont progressé en 2024 de 22% (145 431€) et font référence aux acquisitions de logiciels et le renouvellement des licences, aux frais d'insertion liées à la publication des marchés publics et aux frais d'études.

➲ Le SDIS a versé une subvention d'équipement de 100 000€ à l'Agence Numérique de la Sécurité Civile pour lancer la solution NexSIS 18-112.

Ce nouveau système de gestion des appels d'urgence visera à moderniser et unifier les services de secours (pompiers – 18, SAMU – 15, police/gendarmerie – 17, numéro européen – 112) en améliorant la prise en charge des appels et la coordination des interventions. NexSIS offre de nouvelles fonctionnalités pour améliorer la réponse opérationnelle :

- Traitement des appels : réception et gestion des appels aux numéros d'urgence (18, 112) avec une interface unifiée.
- Géolocalisation avancée : meilleure précision pour localiser les victimes grâce aux technologies mobiles.
- Multicanal : possibilité d'envoyer des photos, vidéos, messages et données en temps réel aux secours.
- Interopérabilité : facilite le partage d'informations entre les services de secours (pompiers, SAMU, police, etc.).
- Sécurisation des données : conforme aux normes de cybersécurité

B. Les recettes d'investissement

Sur le plan de l'exécution budgétaire, les recettes se ventilent comme suit :

RECETTES D'INVESTISSEMENT		Reports + BP et DM 2024	CFU 2024	Taux d'exécution
CHAPITRE	**LIBELLE**			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	424 693,19	960 216,90	226%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	15 450 195,00	6 000 000,00	39%
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 280 914,00	1 526 033,07	119%
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	70 000,00	0,00	0%
A. TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		17 325 803,03	8 486 249,97	49%
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	7 510 448,00	7 194 845,26	96%
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	3 408 727,00	365 745,82	11%
B. TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		10 919 175,00	7 560 591,08	69%
C. TOTAL A+B		28 244 978,03	16 046 841,05	57%
RESULTAT ANTERIEUR POSITIF REPORTE (Excédent)		3 954 477,97	3 954 477,97	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		**32 199 456,00**	**20 001 319,02**	**62%**
Résultat cumulé à fin d'exercice *(total des recettes - total des dépenses)*			*5 044 087,43*	

En opérations réelles, les évolutions marquantes à retenir sont les suivantes :

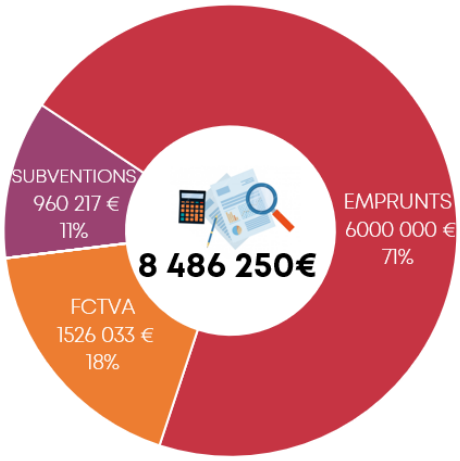

➲ Le FCTVA a atteint un montant de 1 526 033€, l'objectif de cette dotation de l'Etat est de compenser pour partie la TVA réglée sur certaines dépenses d'investissement.

Le taux forfaitaire du fonds de compensation de la TVA reste fixé à 16,404% du montant des dépenses d'investissement N-1 éligibles. Ce fonds est ainsi lié à l'évolution des investissements réalisés par le SDIS.

➲ Les subventions d'investissement sont des aides financières accordée par l'État, une région, un département, l'Union européenne ou d'autres organismes publics pour financer des projets d'équipement ou d'infrastructure.

Au titre du **fonds vert**, l'Etat soutient les collectivités dans leurs acquisitions en lien avec la gestion des risques d'incendie de forêt et de végétation. Ainsi, le SDIS de la Vendée a pu percevoir cette année 182 412€ pour :

Ainsi, le SDIS de la Vendée a pu percevoir cette année 182 412€ :

- Dans le cadre de l'acquisition de 200 tablettes opérationnelles réceptionnées en fin d'année 2023, une subvention totale de 100 261€ (financement à 80%) est obtenue.
- Dans le cadre de l'acquisition de drones, un acompte a été versé en 2023 pour 68 977€. En 2024, le solde de subvention est versé pour 60 994€ (financement à 80%).
- Dans le cadre de l'acquisition d'une solution de traitement des images captées par les drones, une subvention totale de 21 157€ est obtenue (financement à 80%).

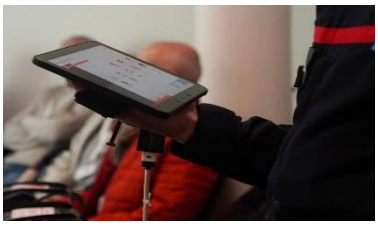

Dans le cadre du **pacte capacitaire** :

- Le SDIS de la Vendée va acquérir 14 engins entre 2023-2025 pour renforcer la réponse opérationnelle face aux risques d'incendie de forêt et végétation. L'Etat subventionnera ce dernier à hauteur de 57,57% soit un montant de subvention alloué de 1 549 500€. Le SDIS a perçu une première avance de 325 395€ en 2023, une nouvelle avance de 759 255€ est versée en 2024.
- L'Etat participera au financement de l'acquisition d'un camion dévidoir automobile dans le cadre des feux spéciaux. Le montant du projet est de 116 667€, une subvention de 61 833€ est allouée soit 53% du projet. Une première avance de 18 550€ fût perçue en décembre 2024.

➲ Compte tenu du volume très important des investissements, le SDIS a eu recours à l'emprunt en 2024 pour un montant de 6 000 000€ afin de financer les projets présentés précédemment.

C. Résultat de clôture

De manière synthétique, les résultats comptables de l'exercice 2024 se présentent ainsi :

INVESTISSEMENT	Compte Financier Unique 2024
Recettes de l'exercice	16 046 841,05 €
Dépenses de l'exercice	14 957 231,59 €
Résultat de l'exercice =	*+1 089 609,46 €*
Reprise excédent 20223 reporté	3 954 477,97 €
Résultat de clôture 2024	**5 044 087,43 €**
Solde des restes à réaliser	-3 083 127,85 €
Résultat de gestion	1 960 959,58 €

Le résultat de l'exercice est de 1 089 609€, auquel l'excédent des années antérieures est repris, soit un solde de clôture de 5 044 087€. Le montant des engagements n'ayant pas donné lieu à facturation et mandatement avant le 31 décembre 2024 s'élève à 3 083 128€. Un besoin de financement n'est donc pas visible.

III. INDICATEURS ET RATIOS FINANCIERS

A. L'épargne

L'épargne brute résulte de la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. Il s'agit donc de la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement.

L'épargne représente le socle de la bonne santé financière de l'établissement car elle mesure à la fois les marges de manœuvre de la collectivité et sa capacité à investir. L'épargne brute est donc affectée à la couverture des dépenses d'investissement et au remboursement de la dette (laquelle ayant servi à investir).

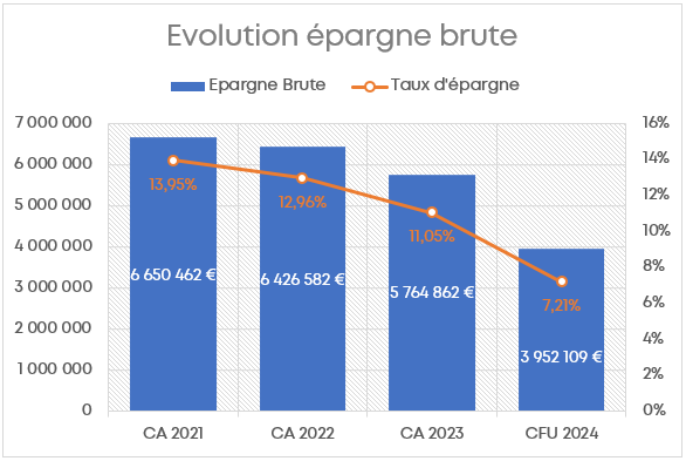

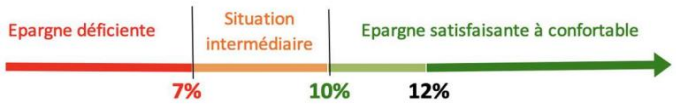

Il est généralement admis qu'à partir de 10% le ratio d'épargne est satisfaisant. Le taux d'épargne du SDIS de la Vendée se stabilisait depuis près de 2 ans à 13%. En 2023, il diminue du fait de l'absorption de charges nouvelles. En 2024, il atteint 7,2%, soit une baisse de 3,8% par rapport à 2023.

Comment expliquer cette baisse ?

D'une part, des **mesures exogènes** subies telles que l'évolution des régimes indemnitaires, la hausse des cotisations sociales, les effets financiers induits par la crise hospitalière ou encore l'augmentation du coût des matières premières **viennent alourdir progressivement les charges structurelles**. Cette évolution constante depuis 2023 réduit considérablement les marges de manœuvre du SDIS. Dans le même temps, **les nouvelles recettes restent limitées**, ne permettant pas de compenser pleinement ces hausses de dépenses et **accentuant ainsi les tensions budgétaires**.

Les marges de manœuvre du SDIS sont limitées par :

- **Le poids des dépenses de personnel** qui représentent 81,5% des dépenses réelles de fonctionnement cette année.
- **L'obligation de renforcer les moyens matériels et humains** du fait de l'évolution du territoire, entrainant un surcoût lié à une modernisation inévitable des dispositifs.
- **Un poids important des dotations aux amortissements** pour 7,1M€ (en comparaison les charges d'exploitation courantes sont de 8,6M€) du fait des investissements réalisés pour les infrastructures et le parc de véhicules. Le SDIS a réexaminé les périodes d'amortissement et mis en place un dispositif (facultatif) pour neutraliser les amortissements afférents aux bâtiments publics.
- **Un risque de sur sollicitation** se profile au regard du **changement climatique** et de la **désertification médicale**.

B. La capacité de désendettement

La capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) est un indicateur de solvabilité.

La collectivité est-elle en capacité de rembourser sa dette ? Ce ratio indique le nombre d'années qu'il serait nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles.

Le SDIS est une collectivité spécifique, il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 8 ans est acceptable.

Pour 2024, la capacité de désendettement augmente et atteint **4,59 années** :

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024
ENCOURS DE LA DETTE	9 605 851€	8 494 887€	10 732 257€	13 910 460€	18 129 821€
EPARGNE BRUTE	7 406 959€	6 650 462€	6 426 582€	5 764 862€	3 952 109€
CAPACITE DE DESENDETTEMENT	1,30	1,28	1,67	2,41	4,59

Malgré la souscription d'un nouvel emprunt en 2024, la capacité de désendettement est très satisfaisante. **Ce ratio confirme la solvabilité très satisfaisante du SDIS de la Vendée.**

Au 31 décembre 2024, la dette se présente ainsi :

Dette par type de risque

Type	Capital Resting Dû	Taux moyen
Fixe	15 641 654.01 €	3,33 %
Variable couvert	166 666.80 €	3,68 %
Variable	2 321 500.15 €	4,37 %
Ensemble des risques	**18 129 820.96 €**	**3,47 %**

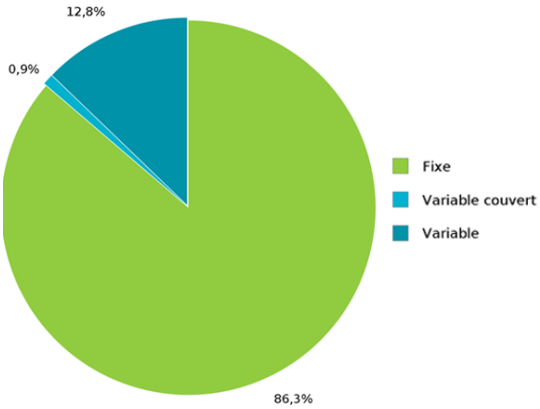

Le SDIS de la Vendée a privilégié des contrats d'emprunts avec des taux fixes, qui offrent les avantages suivants : avoir une feuille de route précise et arrêtée du coût total de l'emprunt dans le temps, ce qui assure une maîtrise évitant la volatilité en cas d'un contexte national ou international défavorable. Les frais peuvent être plus importants, mais cet inconvénient peut être nuancé via une renégociation régulière des emprunts en cours.

L'encours est partagé entre les opérateurs du marché français, ce qui traduit un partage équilibré du risque de dépendance. La gestion de la dette apparait également maîtrisée et sans risques.

C. Ratios

L'analyse financière des collectivités publiques repose sur 11 grands ratios financiers. Les données du SDIS de la Vendée peuvent être comparées à la moyenne des SDIS de catégorie B. La comparaison repose sur les données issues de l'édition 2023 (sur les données chiffrées 2022) des services d'incendie et de secours.

RATIOS FINANCIERS		CA 2023	CFU 2024
Ratio 1	Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) / population	56,84€	61,79€
Ratio 2	Recettes réelles de fonctionnement (RRF) / population	63,90€	66,59€
Ratio 3	Dépenses d'équipement brut / population	12,46€	14,28€
Ratio 4	Dette (capital restant dû au 31/12 N) / population	17,04€	22,04€
Ratio 5	Dépenses de personnel (chapitre 012) / DRF	73,87%	81,60%
Ratio 6	Dépenses de personnel / population	46,00€	50,42€
Ratio 7	Marge d'autofinancement courant (DRF + remboursement de la dette) / RRF	91,48%	96,04%
Ratio 8	Taux d'équipement = dépenses d'équipement brut / RRF	25,78%	21,44%
Ratio 9	Taux d'endettement = encours dette / RRF	26,66%	33,09%
Ratio 10	Annuité de la dette par rapport aux RRF	3,26%	4,27%
Ratio 11	Rigidité des charges structurelles	75,24%	79,99%

Le SDIS de la Vendée est une nouvelle fois en dessous des seuils :

- La charge en termes de dépenses réelles de fonctionnement et de dépenses d'équipement en 2024 représentait 76,07€ par habitant alors que le coût moyen 2023 des SDIS de catégorie B est établi à 90€.

- La charge en termes de dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement (comprenant le remboursement en capital des emprunts) représenterait 78€ par habitant.